



Code de conduite





Sommaire

Notre feuille de route pour un comportement éthique dans les affaires	4
Ce code s'applique à vous	5
Comment nous travaillons	6
Nous respectons les lois de tous les pays dans lesquels nous opérons.....	6
Nous ne tolérons pas les pots-de-vin, la fraude ou la corruption	6
Nous respectons les normes de bonnes pratiques.....	7
Nous exerçons une concurrence loyale.....	7
Nous veillons à ce que nos livres, nos registres et nos communications publiques soient complets et exacts	8
Nous respectons toutes les lois relatives au délit d'initié, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au commerce international	8
Nous travaillons avec des partenaires commerciaux éthiques	8
Comment nous traitons les autres et l'environnement	10
Nous protégeons l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos collègues et d'autres personnes.....	10
Nous traitons nos collègues et les autres avec équité.....	11
Nous respectons la liberté d'opinion, d'expression et d'association.....	11
Comment nous protégeons nos actifs.....	12
Nous protégeons la propriété de la Société, y compris les informations confidentielles et la propriété intellectuelle	12
Nous respectons toutes les règles en matière de protection des données et de la vie privée.....	12
Nous évitons les conflits d'intérêts	13
Nous utilisons correctement les dispositifs de communication	13
Nous communiquons avec l'extérieur et utilisons les médias sociaux de manière responsable	14
Comment nous travaillons ensemble.....	15
Nous encourageons la retour d'information et la culture de la parole	15
Date effective.....	15

Notre feuille de route pour un comportement éthique dans les affaires

Le présent Code de conduite ("Code") explique la position d'Acino International AG ("Acino") sur les principales questions d'intégrité et de conformité, conformément aux valeurs d'Acino:

- ◆ Confiance
- ◆ Engagement
- ◆ Courage
- ◆ Empathie

Le code définit les principes éthiques et les normes de comportement attendus de tous les employés, directeurs et administrateurs du groupe Acino, ainsi que des partenaires commerciaux et des intermédiaires tiers agissant au nom d'Acino, y compris les distributeurs et leurs employés lors de la commercialisation des produits Acino. Les dirigeants ont la responsabilité particulière de favoriser un environnement de travail où le comportement éthique est encouragé et récompensé. Chaque instruction donnée ou objectif fixé au sein d'Acino est mis en œuvre dans le contexte du présent Code.

Dans le cadre de notre engagement à respecter la loi et à rester fidèle à nos valeurs, nous avons créé un département "Intégrité et conformité", qui met en œuvre un programme de conformité plus large dans l'ensemble de l'entreprise. Les lignes directrices et les instructions opérationnelles nécessaires sont fournies à chaque employé, responsable et directeur, ainsi que la formation requise pour chaque rôle et fonction.

Nous encourageons les employés, les cadres et les directeurs, ainsi que les parties prenantes externes, à se manifester et à s'exprimer lorsqu'ils sont témoins d'une forme quelconque de mauvaise conduite. Nous ne prenons pas de mesure de rétorsion à l'encontre de quiconque se manifeste de bonne foi et signale un acte répréhensible.

Nous sommes convaincus que le respect des règles est essentiel à la poursuite du succès d'Acino, à l'instauration et au maintien de la confiance. Nous vous remercions de prendre le temps de vous familiariser avec nos politiques de conformité et de participer activement à nos sessions de formation.



Andrew Bird

Au nom de la direction du groupe



Fahad Al Qassim

Au nom du conseil d'administration



Ce code s'applique à vous

Le présent code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'Acino et de ses filiales directes ou indirectes ("groupe Acino"), ainsi qu'aux employés des coentreprises gérées par le groupe. Il est de la responsabilité personnelle de chacun de comprendre et de respecter le Code. Les agents, consultants, travailleurs contractuels ou autres tiers, lorsqu'ils traitent des affaires, représentent ou mènent des activités au nom d'Acino, sont tenus de respecter les normes du présent code.

Les responsables doivent s'assurer que les membres de leur équipe comprennent parfaitement ces normes et s'y conforment. Les questions, les problèmes rencontrés dans l'application des normes et les suggestions d'amélioration doivent être transmis à votre supérieur hiérarchique ou au responsable de l'intégrité et de la conformité.

Nous attendons des tiers avec lesquels nous travaillons qu'ils respectent tous les principes énoncés dans le présent code de conduite et qu'ils disposent d'un système de gestion efficace pour garantir le respect de ces principes.



Comment nous travaillons

Nous respectons les lois de tous les pays dans lesquels nous opérons

Nous connaissons et respectons toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. Dans le cas d'activités transfrontalières, nous suivons les normes applicables les plus strictes.

Nous ne tolérons pas les pots-de-vin, la fraude ou la corruption

La corruption sous toutes ses formes est strictement interdite et ne sera jamais tolérée. Nous ne fournissons ni ne promettons jamais à quiconque, qu'il s'agisse d'un professionnel de la santé, d'un fonctionnaire ou d'un particulier, directement ou indirectement, un pot-de-vin, une commission occulte ou tout autre avantage (y compris de l'argent, des biens, des subventions, des dons, des contributions politiques, l'hospitalité, les voyages, l'hébergement, le parrainage de conférences, des cadeaux ou tout autre article de quelque valeur que ce soit) dans le but de conclure, d'obtenir, de conserver, de recevoir ou d'influencer un avantage inapproprié. De même, nous n'accepterons aucun avantage susceptible de compromettre ou d'influencer indûment l'une de nos décisions. Nous n'offrons ou ne recevons des cadeaux, des divertissements et des marques d'hospitalité que dans le cadre d'une pratique commerciale appropriée, totalement transparente et sans intention ou objectif de corruption.

Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption. Nous enquêtons sur les cas présumés d'utilisation frauduleuse ou corrompue de fonds ou de ressources par des employés ou des partenaires commerciaux tiers.

Nous respectons les normes éthiques les plus élevées et toutes les exigences légales lorsque nous interagissons avec des représentants du gouvernement, y compris des fonctionnaires ou des employés d'un gouvernement ou de l'un de ses départements, agences ou entreprises.

Pour plus d'informations, voir la politique d'Acino en matière de lutte contre la corruption.

Nous respectons les normes de bonnes pratiques

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables à nos activités telles que la recherche et le développement, la fabrication, la distribution, le stockage, le marketing, l'accès au marché, les activités éducatives et promotionnelles et la communication d'informations sur la sécurité. L'objectif fondamental d'Acino est de garantir un niveau élevé de qualité, de sécurité et de conformité réglementaire des produits.

Nous contrôlons et mettons en œuvre les normes de bonnes pratiques applicables à l'industrie pharmaceutique (GxP), y compris les normes de bonnes pratiques:

- ◆ Pratiques de laboratoire,
- ◆ Pratiques cliniques,
- ◆ Pratiques de pharmacovigilance,
- ◆ Pratiques de fabrication,
- ◆ Pratiques de stockage,
- ◆ Pratiques de distribution,
- ◆ Pratiques de documentation, et
- ◆ Pratiques promotionnelles.

Pour plus d'informations, consultez les politiques GxP, AQD et les SOP d'Acino.

Nous exerçons une concurrence loyale

Nous agissons conformément à toutes les lois applicables en matière de concurrence. En particulier, nous nous abstenons de tenir des propos ou de conclure des accords avec des concurrents ou d'autres parties qui restreignent la concurrence, tels que l'échange d'informations sensibles sur le plan concurrentiel (par exemple, les prix de production ou de vente, la répartition des clients, des marchés, des capacités) ou le truquage d'appel d'offres.

Nous nous abstenons de recourir à des pratiques commerciales déloyales, trompeuses ou malhonnêtes. Nous n'imposons pas de conditions anticoncurrentielles illégales/abusives à nos distributeurs, licenciés ou autres partenaires commerciaux.

Nous sommes compétitifs grâce à la force de nos produits et de nos employés. Nous commercialisons et vendons nos produits dans le respect de toutes les règles et réglementations applicables, ainsi que de normes éthiques élevées.

Cet engagement s'applique également à toutes nos autres activités liées à la commercialisation de nos produits.

Pour plus d'informations, consultez la politique de concurrence d'Acino.



Nous veillons à ce que nos livres, nos registres et nos communications publiques soient complets et exacts

Nous enregistrons avec précision toutes les informations requises par la loi. Il s'agit notamment des dépenses, des recettes, des résultats de la recherche et/ou des tests cliniques, des données relatives à la production et à la qualité et de toute autre information légalement requise. Toutes les transactions financières et tous les paiements doivent être autorisés conformément à la charte de délégation de pouvoir existante et être ensuite correctement enregistrés. Nous nous conformons à nos obligations fiscales et à toutes les exigences de divulgation publique.

Nous respectons toutes les lois relatives au délit d'initié, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au commerce international

Nous n'achetons ni ne vendons d'actions de sociétés cotées en bourse, en violation d'un devoir ou d'une autre relation de confiance, ou sur la base d'informations matérielles non publiques concernant la société. Nous ne partageons pas non plus ces informations avec d'autres personnes, qu'elles achètent ou vendent ou non des actions après avoir reçu ces informations.

Nous respectons toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous nous engageons à faire des affaires avec des partenaires de bonne réputation utilisant des fonds provenant de sources légitimes. Nous prendrons des mesures si nous avons des raisons de penser qu'un partenaire est impliqué dans des activités criminelles, dans le financement du terrorisme ou dans l'utilisation de fonds d'origine illégale.

Nous respectons toutes les sanctions commerciales et les lois sur le contrôle des exportations en vigueur dans les régions où nous opérons. Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent ces mêmes normes.

Pour plus d'informations, consultez la politique d'Acino en matière de sanctions commerciales et de contrôle des exportations.

Nous travaillons avec des partenaires commerciaux éthiques

Nous établissons des relations commerciales avec des tiers (tels que des fournisseurs, des consultants, des clients, etc.) afin d'aider Acino à gérer ses activités de manière efficace et efficiente. Nous nous engageons à travailler avec des tiers qui adhèrent à des pratiques commerciales éthiques, notamment en matière de lutte contre la corruption, de responsabilité sociale des entreprises, de travail, de santé, de sécurité, de protection de l'environnement et de systèmes de gestion.

Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux tiers sur la base de processus de diligence raisonnable et d'approvisionnement équitables et transparents. Acino soutient et respecte également les directives internationales relatives à l'approvisionnement responsable en matières premières, y compris les exigences concernant les minerais de conflit.

Pour plus d'informations, consultez le Manuel de diligence raisonnable des intermédiaires tiers d'Acino.





Comment nous traitons les autres et l'environnement

Nous protégeons l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos collègues et d'autres personnes

Nous nous engageons à respecter les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité en :

- ◆ respectant toutes les politiques et procédures applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
- ◆ utilisant des équipements de protection individuelle chaque fois que cela est nécessaire;
- ◆ ne tolérant qu'aucune personne travaille sous l'influence de drogues (illégalles) ou d'alcool;
- ◆ évaluant systématiquement l'impact potentiel sur l'environnement dans le cadre de vos projets;
- ◆ réduisant l'utilisation des ressources dans la mesure du possible; et
- ◆ signalant immédiatement tout incident ou accident et soutenir les enquêtes correspondantes.

Pour plus d'informations, consultez les procédures de diligence raisonnable d'Acino en matière d'ESS et de RSE.

Nous traitons nos collègues et les autres avec équité

Nous croyons aux personnes talentueuses, diverses et ouvertes d'esprit. Au sein du groupe Acino, nous nous traitons mutuellement avec respect et nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de toute forme d'intimidation ou de harcèlement. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, la nationalité, la race, la couleur de peau, la religion, la croyance, l'âge, l'origine ethnique, l'état civil, la grossesse, le handicap, l'information génétique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un syndicat, l'affiliation politique ou la violation de tout autre statut protégé

Nous ne transigeons pas sur les exigences fixées par la législation nationale ou les normes internationales en matière de droits de l'homme. Nous n'avons pas recours au travail des enfants, au travail forcé ou à d'autres formes de travail involontaire. Nous refusons de travailler avec des fournisseurs qui ont recours à de telles formes de travail.

Nous respectons les droits de propriété des tiers. Nous ne tolérons pas le détournement ou la violation des droits de propriété intellectuelle ou informations confidentielles de tiers.

Nous offrons à nos employés des salaires équitables et compétitifs, basés sur les performances et conformes à la législation du travail en vigueur, y compris les salaires minimums, les heures de travail et les avantages sociaux.

Nous respectons la liberté d'opinion, d'expression et d'association

Nous sommes libres d'exprimer nos opinions politiques personnelles et de nous engager dans des activités politiques en dehors des heures de travail et en utilisant nos propres canaux de communication (par exemple, le courrier électronique), sans craindre de représailles ou de discrimination sur le lieu de travail. Toutefois, nous n'utilisons pas le nom ou les informations de la société pour servir nos intérêts politiques personnels. Nous sommes libres d'adhérer aux associations syndicales et aux partis politiques de notre choix et de participer ou d'être inclus dans les négociations collectives.

Nous sommes libres d'exprimer notre opinion et avons droit à la liberté d'expression et de parole, à condition qu'il n'y ait pas d'interférence avec notre capacité à assumer nos responsabilités dans le cadre du contrat de travail ou de conflit avec le présent Code.

Pour plus d'informations, consultez les directives d'Acino sur les médias sociaux.



Comment nous protégeons nos actifs

Nous protégeons la propriété de la Société, y compris les informations confidentielles et la propriété intellectuelle

Nous traitons avec soin les biens de l'entreprise, qu'ils soient matériels ou immatériels, et les restituons à la fin de notre collaboration avec Acino.

Nous protégeons les informations confidentielles du groupe Acino. Nous ne partageons les informations confidentielles que lorsque nous avons l'autorisation appropriée pour le faire, des protections appropriées en place (par exemple, un accord de confidentialité) et uniquement sur la base du "besoin de savoir". Nous respectons toutes les lois et réglementations relatives à la protection et au traitement des données. Les informations confidentielles de l'entreprise comprennent tout type d'informations qu'Acino choisit de ne pas rendre publiques, y compris les secrets commerciaux, les plans d'affaires, les bases de données, la propriété intellectuelle, les informations relatives aux fusions et acquisitions, les données exclusives, les détails de processus, les données personnelles, les informations financières, les changements de direction, les spécifications techniques, les devis ou autres informations commerciales.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle ("PI"), y compris les créations, les inventions et les technologies qui nous donnent un avantage stratégique. La propriété intellectuelle comprend nos droits d'auteur, notre savoir-faire, nos brevets, nos marques et nos secrets commerciaux.

Nous ne faisons pas de copies de rapports ou de documents pour notre usage personnel, ni ne les archivons à ces fins. Nous conservons ou supprimons les enregistrements uniquement conformément aux politiques internes de conservation des documents. Nous ne supprimons aucun dossier faisant l'objet d'un avis de rétention légale, même s'il est conservé au-delà des périodes de conservation requises.

Nous respectons toutes les règles en matière de protection des données et de la vie privée

Nous respectons les droits de protection des données de nos employés, patients, professionnels de santé et autres personnes concernées. Nous traitons les données personnelles uniquement en conformité avec les lois applicables en matière de protection des données et protégeons les données personnelles dans les locaux et les systèmes d'Acino contre la perte accidentelle, la destruction, l'accès non autorisé, l'utilisation, la modification et la divulgation.

Nous ne divulguons ou ne transférons des données à caractère personnel à des tiers que lorsque des motifs légitimes de le faire ont été établis et que des mesures appropriées ont été prises pour assurer la protection adéquate de ces données à caractère personnel, conformément aux lois applicables.

En cas de mauvaise gestion, de violation de données ou d'incident concernant des fichiers, imprimés ou électroniques, ou des systèmes contenant des données à caractère personnel, nous en informons immédiatement le responsable de la protection des données du groupe.

Pour plus d'informations, consultez la politique de protection des données d'Acino et d'autres politiques de confidentialité.



Nous évitons les conflits d'intérêts

Nous ne poursuivons pas d'intérêts personnels, en notre faveur ou en faveur des membres de notre famille, de nos amis et de nos partenaires, qui soient contraires à ceux du Groupe Acino. Si nos intérêts personnels ou nos activités extérieures risquent d'influencer notre jugement commercial ou notre prise de décision au nom d'Acino, nous divulguons le conflit d'intérêts et coopérons pour en assurer la bonne gestion.

Pour plus d'informations, consultez la politique d'Acino sur les conflits d'intérêts.

Nous utilisons correctement les dispositifs de communication

Nous utilisons les ressources informatiques de l'entreprise (ordinateurs, appareils mobiles, courrier électronique, supports de stockage, logiciels approuvés, accès Internet, etc.) à des fins commerciales pour servir les intérêts d'Acino. Nous faisons preuve de discernement quant au caractère raisonnable de l'utilisation privée des ressources informatiques de l'entreprise et veillons à ne jamais exposer Acino à un risque de sécurité. Nous ne produisons pas, n'accédons pas ou ne visualisons pas de contenus discriminatoires, offensants, pornographiques ou autres contenus interdits ou inappropriés.

Nous comprenons que toutes les données créées sur les systèmes de la société sont la propriété d'Acino. Nous comprenons qu'Acino peut surveiller et enquêter sur l'utilisation des ressources informatiques de l'entreprise, comme le permettent les lois applicables en matière d'emploi et de confidentialité des données. Nous signalons immédiatement toute violation présumée, vol, perte ou vulnérabilité.

Pour plus d'informations, consultez la politique d'utilisation acceptable et les autres politiques informatiques.

Nous communiquons avec l'extérieur et utilisons les médias sociaux de manière responsable

Nous veillons à ce que toutes les publications concernant la Société soient approuvées par le service Communication d'entreprise d'Acino. Cela inclut la publication d'informations ou la diffusion de déclarations au nom d'Acino ou de toute entité du groupe Acino. Nous transmettons toutes les demandes des médias au service Communication car il est le porte-parole officiel de la société.

Lorsque nous communiquons avec des parties prenantes externes, nous veillons à protéger la réputation d'Acino. Dans toutes nos interactions, nous sommes transparents quant à notre affiliation avec Acino et attentifs à toutes les politiques et procédures du groupe, y compris le présent code de conduite.

Lorsque nous prenons la parole en public, nous indiquons clairement si nous faisons en notre nom propre (par exemple, en incorporant une clause de non-responsabilité indiquant que les opinions exprimées sont les nôtres et pas nécessairement celles d'Acino), ou au nom d'Acino. Nous veillons à ce que toutes les présentations publiques au nom d'Acino soient examinées et approuvées en interne par les experts en la matière, les responsables hiérarchiques et le service Communication de l'entreprise.

Nous ne publions pas de déclarations trompeuses, inexactes, mensongères, confidentielles ou diffamatoires sur les médias sociaux, et nous ne commentons pas non plus les produits ou les concurrents d'Acino.

Nous signalons toute connaissance de personnes qui ne sont pas directement employées par une entité juridique Acino utilisant la marque Acino ou le nom de l'entreprise sur les médias sociaux. Cela inclut les employés des vendeurs, fournisseurs, distributeurs et toute autre tierce partie agissant au nom d'Acino.

Pour plus d'informations, consultez les directives d'Acino sur les médias sociaux.





Comment nous travaillons ensemble

Nous encourageons la retour d'information et la culture de la parole

Nous nous engageons à créer un environnement de communication ouverte et honnête, fondé sur la confiance et la collaboration. Nous encourageons nos employés à s'adresser à leurs superviseurs ou à la direction lorsqu'ils ont des questions, des suggestions ou des préoccupations.

Si nous avons connaissance ou si nous soupçonnons de bonne foi qu'une violation d'une politique d'Acino ou de la loi a été commise, nous faisons un signalement. Nous avons tous la responsabilité personnelle de signaler tout soupçon d'acte répréhensible. Nous ne prenons jamais de mesures de rétorsion à l'encontre d'une personne qui s'est exprimée de bonne foi, même si le signalement s'avère infondé. D'autre part, nous n'utilisons jamais les lignes de signalement de mauvaise foi à l'encontre de collègues, avec des allégations infondées ou diffamatoires.

Pour signaler un incident, poser des questions ou faire des recommandations, nous pouvons contacter l'une des personnes suivantes:

- ◆ Notre responsable ou superviseur;
- ◆ Notre partenaire Ressources Humaines; autre employé de gestion à notre emplacement; Tout membre du personnel de conformité;
- ◆ Tout membre du personnel du Service Juridique, Intégrité et Conformité; ou
- ◆ La ligne Speak-Up (<https://acino.ethix360ae.com/>).

Nous ne tolérons aucune violation de ce Code. Les violations présumées feront l'objet d'une enquête appropriée. Si elle est avérée, une violation peut entraîner des mesures correctives et/ou disciplinaires ou à des actions en justice pouvant aller jusqu'à la résiliation de l'emploi ou du contrat avec le groupe Acino.

Pour plus d'informations, consultez la politique Speak-Up d'Acino.

Date effective

Ce code de conduite entre en vigueur le 12 septembre 2023. Il s'applique à toutes les opérations et à tous les employés, managers et directeurs du groupe Acino. Il remplace tous les anciens codes de conduite de toutes les entités du groupe Acino.



Acino International AG
Thurgauerstrasse 36/38
CH – 8050 Zürich
Tel. +41445552200
info@acino.swiss
www.acino.swiss